



Tables 1, 2, 3 et 5

Congé de mariage

Que demandons-nous ?

- Nous demandons que soient inclus dans cette article les conjoint-e-s de même sexe afin qu'eux aussi puissent profiter d'un congé payé quand ils décident de célébrer leur mariage ou une cérémonie publique d'engagement dans les provinces où le mariage entre personnes de même sexe n'est pas disponible.
- Nous voulons aussi que l'expression époux et épouse soit interprétée comme comprenant l'une des deux personnes unies l'une à l'autre par les liens du mariage, ou qui a participé à une cérémonie publique d'engagement.

Pourquoi nous le demandons ?

La proposition du syndicat relative aux dispositions sur le congé de mariage vise à éliminer l'aspect discriminatoire de ces dispositions en accordant des droits égaux aux employé-e-s qui participent à une cérémonie d'engagement entre partenaires de même sexe.

La position du syndicat tient compte de la question fondamentale de l'équité, mais aussi des événements importants survenus dans la dernière année relativement aux congés accordés pour les unions entre personnes de même sexe dans le secteur public fédéral. Nous pensons plus particulièrement à la décision que le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a rendue le 26 mai 2003 à la suite des plaintes de trois employé-e-s du gouvernement fédéral alléguant que le fait de leur refuser un congé de mariage en vertu de leur convention collective respective constituait un acte discriminatoire fondé sur l'orientation sexuelle.

Nous voulons aussi faire en sorte que les personnes qui ne peuvent pas actuellement contracter un mariage légal soient traitées de la même manière que les personnes qui le peuvent. Deux personnes, hétérosexuelles ou de même sexe, qui se marient en Ontario ou en Colombie-Britannique sont immédiatement considérées comme des conjoints. Le principe doit également s'appliquer dans les juridictions où les personnes de même sexe ne peuvent pas encore se marier.

Qu'a répondu l'employeur?

L'employeur n'a pas encore daigné répondre à notre proposition.

